

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 752 - Novembre-Décembre 2024 - 60^{ème} année - 1,50 €



▶ RETRAITE À 64 ANS,
▶ LICENCIEMENTS,
▶ BLOCAGE DES SALAIRES
ET DES PENSIONS,
▶ BUDGET D'AUSTÉRITÉ (CASSE DES SERVICES
PUBLICS ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE)

ÇA SUFFIT!

**IL EST TEMPS DE LES ARRÊTER,
NOUS NE LES LAISSERONS PAS FAIRE !**

Après la chute de Barnier
et l'avertissement du 5 décembre
Tous en grève

LES 10, 11 ET 12 DÉCEMBRE
AVEC LES CHEMINOTS, LES SALARIÉS DU PRIVÉ, LES HOSPITALIERS
ET AVEC L'ENSEMBLE DES FONCTIONNAIRES
POUR BLOQUER LES MESURES MACRON, BARNIER, ... !

FO Macif

À Paris, les délégués élaborent
leurs revendications et fêtent leurs
bons résultats



FO Ville de Nantes

a tenu son assemblée générale
le 28 novembre



(Lire P.2)

Les 10, 11 et 12 décembre,

Tous ensemble, Public-Privé,
en grève pour gagner !



(Lire P.4)

Région Pays de la Loire

Non à l'austérité budgétaire !

CH de Saint-Nazaire

Stop à l'austérité !

Les services de psychiatrie en grève
pour obtenir plus de moyens

Arcelor Mittal

Grève pour le maintien
des emplois et des sites
(Lire P.5)

Abandon du plan social

à Saunier Duval ECCI :

Ni départs contraints,
ni licenciements !



(Lire P.6)

FO retraités

Manifestation pour la revalorisation
des pensions
(Lire P.7)

■ FO Macif : à Paris, les délégués élaborent leurs revendications et fêtent leurs bons résultats

INFO MILITANTE Publié mercredi 20 novembre 2024 par Clarisse Josselin - Journaliste à L'InFO Militante

Une centaine de délégués FO de la Macif se sont réunis les 13 et 14 novembre au siège de la confédération, à Paris, pour un rassemblement militant. Ils ont notamment fêté leurs bons



La section FO de la mutuelle d'assurance Macif a organisé un rassemblement militant les 13 et 14 novembre au siège de la confédération à Paris. « Nous sommes 120, il y a une centaine d'élus et de mandatés de la Macif, ainsi que des invités. C'est la première fois que nous organisons un rassemblement de cette ampleur. FO a enregistré une progression importante lors des dernières élections, fin 2023. Nous voulions fêter ça et marquer le coup », explique Mathieu Cornillaud, délégué central FO à la Macif. Lors de ce scrutin, FO a progressé partout en voix, en pourcentage et en nombre de sièges. Sur le périmètre global de l'UES, qui regroupe trois établissements, le syndicat a obtenu 20,1 % des suffrages, soit une hausse de 5,8 points par rapport à 2021. Quant au nombre d'adhérents, il a plus que doublé depuis deux ans. « Notre progression est continue depuis la perte de représentativité en 2009. Nous devons rester dans cette dynamique de

développement », poursuit Mathieu Cornillaud.

Fermetures de sites

Ces deux journées ont été l'occasion de faire de la formation et de l'information sur certains points. Les militants devaient également élaborer un cahier de revendications pour fixer les orientations de la nouvelle mandature.

L'une des problématiques concerne les fermetures de sites. « Nous sommes passés en dix ans de 580 à 430 agences, et ça continue », alerte le délégué central. « Le réseau des agences dédiées à la mutuelle Apivia, qui a fusionné avec Macif-Mutualité en 2020, va également fermer. Une trentaine de salariés sont impactés. Il n'y aura pas de licenciements, mais des mutations et des changements de postes. Et c'est sûr qu'au final, il y aura des départs », poursuit le militant. La fermeture de deux plateformes téléphoniques situées en région

parisienne a également été annoncée. Elles emploient une centaine de personnes. La direction évoque un absentéisme trop important, des difficultés de recrutement et des loyers trop élevés. « Ce n'est pas acceptable pour nous. Rien ne justifie ces fermetures qui auront aussi un impact sur la vie des gens », prévient Mathieu Cornillaud, qui s'inquiète du devenir de la structure commerciale.

La mise en place insidieuse de l'IA

Autre problématique, la forte dégradation des conditions de travail et une pression toujours plus forte sur les salariés en termes de productivité. « On nous demande de prendre 7,5 appels par heure et de traiter une dizaine de contrats par jour. Le pire,

c'est que nous nous sentons surveillés en permanence », témoigne une commerciale en centre d'appel. Elle évoque aussi les plannings qui varient toutes les semaines, avec une grande amplitude horaire, de 8 heures à 20 heures. « Le turn-over et les arrêts maladie explosent. Mais au lieu de s'attaquer aux causes, la direction fait de plus en plus de contrôles des gens en arrêt pour les remettre au travail », dénonce Mathieu Cornillaud.

Les revendications portent aussi sur les salaires. « La rémunération dans l'assurance n'a plus le même attrait qu'il y a quelques années. Il n'y a plus d'augmentation systématique à l'ancienneté, les NAO sont aussi plus dures. Le salaire est redevenu un sujet majeur », explique le DSC.

Georges de Oliveira, secrétaire fédéral en charge des assurances à la FEC-FO, faisait partie des intervenants. Il a notamment alerté les camarades sur l'impact du recours à l'intelligence artificielle dans le secteur. « Dans la branche des assurances, au moins 250 systèmes d'IA ont été mis en place sans que les CSE en soient informés. L'IA s'insère dans tous les dispositifs d'activité déjà existants. Il faut être vigilant et prendre les devants pour protéger les salariés, aller demander à la direction ce qu'elle compte mettre en place et les conséquences dans le temps. Car une fois que les systèmes sont mis en place, c'est trop tard pour agir », a-t-il prévenu. ■

Synthèse du Cahier de revendications

| NAO 2025 | Réponses entre 4% et 10% AG (+) | Moyenne 5% | mais | Réflexion sur formulation rattachage du retard |
|---------------------------|--|--|------|---|
| | Date d'effet au 1 ^{er} janvier (+) | Minimum de 150 euros net/mois | (+) | Prime mobilité pour tous |
| Revendications Macif 2025 | 1 Diminution de l'amplitude horaire de travail | 3 Mise en place d'un 14 ^{ème} mois | | Amélioration de l'organisation du travail (Assouplissement TéléTravail + de temps partiels, acceptation des recups) |
| | 2 Arrêt du management par objectifs | 4 Maintien de tous les sites et des emplois | | |
| Revendications de branche | 1 Augmentation des minima de branches | 3 Maintien et renforcement de la prévoyance de branche | | 5 Mise en place d'accords seniors |
| | 2 Protections des emplois et des qualifications face à l'IA | 4 Diminution du temps de travail légal | | 6 Augmentation des congés familiaux et égalité femmes hommes |
| Revendications Interpro | 1 Abrogation de la réforme des retraites et retour à la retraite à 60 ans à taux plein | 2 Maintien du financement de la sécurité sociale qui permet de garder notre protection sociale | | 3 Indexation des salaires sur l'inflation |

■ FO Ville de Nantes a tenu son assemblée générale le 28 novembre



Le syndicat CGT-FO regroupe Ville de Nantes, Nantes métropole, crédit municipal, SMANO* et ESBANSN**. Plus de 80 adhérents se sont réunis en assemblée générale jeudi 28 novembre à Nantes en présence du secrétaire de l'Union départementale, Michel Le Roc'h, du secrétaire général des Territoriaux FO, Fabrice Bouron, du secrétaire général des services de santé, Yann Le Fol et du secrétaire régional FO, Yann Roué. Dans son rapport moral, Sylvie Daguin, réélue secrétaire générale du syndicat, a rappelé le contexte d'austérité. Après la réforme des retraites imposée par E. Macron, ce sont 60 milliards de coupes budgétaires annoncées par le gouvernement Barnier et un ministre de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, qui s'inscrit parfaitement dans cette logique. 100 000 postes sont menacés dans les collectivités territoriales dont 100 suppressions de

postes des services administratifs de la Région des Pays-de-la-Loire, un point d'indice encore gelé, l'annulation du versement de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) en 2024 et en 2025, 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie et la diminution de l'indemnisation au-delà (90 % du salaire pendant 3 mois contre 100% actuellement). Ont ensuite été adoptés à l'unanimité les deux rapports, moral et financier, et le renouvellement des instances. Les interventions ont porté sur la mise en place de la protection sociale complémentaire, sur la défense par le syndicat d'une multitude de dossiers individuels (santé, harcèlement, fautes imputables au service, etc.), sur le développement syndical, le Comité des Œuvres Sociales, sur la dégradation catastrophique des conditions de travail dans les EHPADs et sur les perspectives pour construire le rapport de force. L'AG a voté favorablement pour

que le syndicat FO des territoriaux de Nantes propose aux autres organisations syndicales des collectivités de Nantes, Nantes Métropole et du CCAS, de se réunir le 6 décembre avec deux objectifs :
 1 Discuter d'un appel intersyndical à la mobilisation le 10 décembre et la reconduction de la grève les 11 et 12 décembre afin de répondre à la hauteur des attaques menées contre la Fonction publique.
 2 D'envoyer à la maire de Nantes, Johanna Rolland, un courrier intersyndical exigeant la réouverture de négociations sur le régime indemnitaire conformément à l'accord de 2012 qui prévoit une clause annuelle de revoiture. Les travaux se sont achevés par un repas fraternel. ■

* Syndicat Mixte de l'Opéra Angers Nantes
 ** Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole

■ Retour sur les élections à La Poste



Jérôme Belliot - Secrétaire départemental FO Com Poste

Comme nous l'avons publié dans le dernier numéro de L'Ouest Syndicaliste, FO passe de 18,48 % à 21,71 % (19 160 voix) en termes de représentativité au niveau national. Le secrétaire de la section de Loire-Atlantique de La Poste, Jérôme Belliot, est très satisfait des résultats de Force Ouvrière.

Rappels les principaux résultats au niveau local

► Direction Grand Ouest des

bureaux de poste (20 départements), FO est première position avec 771 voix (22,91 %). Quentin Frantz du bureau de l'Eraudière à Nantes est élu.
 ► Côté distribution du courrier, FO obtient 509 voix (20,54 %) dans les Pays de la Loire avec l'élection de Jérôme Belliot de la plateforme de Couëron.
 Joël Joachim et Laurent Desnier ont également été élus.
 ► Au niveau national, un 2nd tour était organisé pour 6 des 32 CSE. Les résultats confirment la progression de FO Com lors du premier tour.

Avec 46 élus supplémentaires, FO sera encore plus présente pour continuer à accompagner, informer et défendre toutes les postières et tous les postiers. La dernière Commission Exécutive a salué ce résultat. FO est désormais 4^{ème} dans 4 CSE et 2^{ème} dans 9 autres. Elle a également dénoncé la politique d'emploi annoncée à Orange (6 700 départs non remplacés) et condamné l'obsession de la direction d'Orange de dégager 2 milliards d'euros de dividendes pour les actionnaires. ■

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 60^{ème} année
 CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h
 Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
 Bourse du Travail F. Pelloulier - 2 Place de la Gare de l'Etat - 44200 Nantes
 Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr
 E-m@il Ouest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
 E-m@il UD-FO : udf44@force-ouvriere.fr

● Michel Le Roch,
secrétaire général de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique



En grève ! Les 10, 11 et 12 décembre prochains



Partout la colère est palpable. Quelques heures après les annonces d'une coupe budgétaire de 100 millions d'euros pour la Région, près de 4 000 personnes, et parmi elles de nombreux jeunes, se sont regroupées devant l'Hôtel de Région. Partout c'est l'exaspération. Les grèves et les mobilisations se multiplient. Agriculteurs, VTC, salariés du privé victimes des licenciements, fonctionnaires, retraités, etc. Tous sont ulcérés par les mesures prises à tous les niveaux par le gouvernement et le patronat.

63 % des français veulent la démission de Macron et 53 % souhaitent que Barnier soit censuré. L'utilisation du 49-3 à nouveau pour imposer le budget 2025 et l'obstruction des députés macronistes à l'occasion du débat sur la réforme des retraites n'ont fait qu'approfondir cette crise. Le gouvernement ne tient plus qu'à

un fil. Même les manœuvres pour empêcher le naufrage sont vaines. Et ceux qui, à gauche ou à droite de la Macronie, cherchent à sauver le gouvernement, prennent le risque de sombrer avec lui.

C'est donc le moment de tourner le dos aux journées d'action isolées, secteur par secteur, qui laissent le temps au gouvernement de manœuvrer. C'est le moment de taper fort. C'est la raison pour laquelle, nous proposons, au-delà de la journée du 5 décembre, d'organiser la grève par la tenue de réunions et d'assemblées partout où cela est possible et de déclencher la grève les 10, 11 et 12 décembre prochains au minimum. Chacun lira dans cette page, l'appel de nos Unions départementales à lancer la « bagarre » (FO 44, CGT44 et Solidaires 44). La déclaration de la Commission Exécutive Confédérale, publiée ci-dessous, va dans le même sens.

Notre objectif est clair. Nous exigeons :

- ▶ l'abrogation de la réforme des retraites,
- ▶ l'annulation des plans de licenciements dans l'industrie et l'agro-alimentaire,
- ▶ l'augmentation des salaires, pensions et traitements à hauteur de l'inflation
- ▶ et l'abandon des projets de budgets austéritaires contre les services publics, la population et la sécurité sociale.

Alors, après l'avertissement du 5 décembre, avec les cheminots, salariés du privé et l'ensemble des fonctionnaires, tous en grève les 10, 11 et 12 décembre prochains ! ■



« Au sujet de la signature des Accords Nationaux Interprofessionnels »

Négocier fait partie de notre ADN. La pratique contractuelle à tous les niveaux a permis des avancées pour la classe ouvrière. Mais de plus en plus, les négociations au niveau national entre syndicats et patronat sont encadrées par des objectifs fixés par le gouvernement. À l'occasion des dernières négociations, le gouvernement a exigé des négociateurs qu'ils tiennent compte du recul de l'âge de départ à la retraite de 2 ans. Ainsi, pour la négociation sur l'assurance chômage, les bornes d'âge (22 mois et demi d'indemnisation à 53 ans et 27 mois d'indemnisation à 55 ans) ont été repoussées de 2 ans (55 et 57 ans) pour « tenir compte » de la réforme des retraites rejetée à plus de

90 % par les salariés. Le gouvernement a également exigé 400 millions d'économies à réaliser par an pendant 4 ans. Le journal *Les Échos* constate avec satisfaction que « les intéressés ne se sont pas dérobés » puisque sur 4 ans l'accord table sur 2,4 milliards d'économies (600 millions par an en moyenne). Certes, la négociation a permis un assouplissement des conditions d'ouverture des droits à l'assurance-chômage, et c'est à mettre à l'actif de nos camarades, mais l'accord entériné malgré tout un recul social global et permet au gouvernement de s'en féliciter. Ne faut-il pas revendiquer le retour à des négociations libres et, à défaut, refuser d'y participer ?

Cet édit a été rédigé avant le vote de la motion de censure. Nous apprenons que le gouvernement illégitime Barnier a été censuré. Cette censure valide totalement notre analyse de la situation. Nous devons maintenant transformer l'essai et obtenir le retrait de toutes les mesures contre la classe ouvrière. C'est par la mobilisation et la grève que nous l'obtiendrons. Alors plus que jamais, tous en grève les 10, 11 et 12 décembre !



Déclaration de la Commission exécutive du 21/11/2024

Pour la mobilisation !

La Commission exécutive confédérale réunie le 21 novembre s'alarme d'une situation économique et de l'emploi particulièrement effrayante. Les annonces de restructurations, de fermetures de sites, de délocalisations, de suppressions d'emplois et les défaillances d'entreprises se multiplient tant dans les grandes que dans les petites. Le chômage repart à la hausse. Aucun secteur ni aucune partie du territoire ne semblent épargnés par une vague dont tout indique qu'elle n'en est qu'à son début. Pour construire le rapport de force, la CE invite les travailleurs à la mobilisation dans l'unité la plus large possible, y compris par la grève sur une base interprofessionnelle dès le 10 décembre pour faire aboutir les revendications pour l'augmentation des salaires, l'abrogation de la réforme des retraites, la défense de la sécurité sociale, la défense de l'emploi et le développement des services publics. Les débats budgétaires voient fleurir chaque jour de nouvelles mesures d'économies dont les salariés, les retraités, les assurés sociaux vont faire les frais. Cette situation voit revenir le concours Lépine des mauvaises réponses : simplification des normes et des droits, poursuite de la baisse du coût du travail, affaiblissement des services publics, amplification

des politiques d'austérité, des régressions de droits à la sécurité sociale, des mesures qui reviennent comme des solutions miracles à chaque fois que la croissance ralentit. Pour la Commission exécutive, les travailleurs ne sont pas responsables de la situation budgétaire, contrairement à ceux qui ont bénéficié d'aides publiques massives sans conditionnalité. C'est dans ce contexte que les employeurs publics renouent avec les réductions d'effectifs dans la Fonction publique. Le ministre de la Fonction publique multiplie les provocations à l'égard des agents, en confirmant le gel du point d'indice et en annonçant notamment l'application de 3 jours de carence. Parce que les travailleurs ne peuvent continuer à subir sans réagir, la Commission exécutive soutient l'appel à la mobilisation, y compris par la grève reconductible lancée par les fédérations de la fonction publique les 10, 11 et 12 décembre. La CE confédérale soutient toutes les initiatives et mobilisations de ses syndicats et fédérations, décidées dans l'intervalle. La CE confédérale invite par ailleurs tous ses militants à se mobiliser pour voter et faire voter FO dans le cadre des élections TPE qui auront lieu du 25 novembre au 9 décembre. ■

Communiqué des organisations syndicales 44 FO, CGT, Solidaires du 03/12/2024



Face aux attaques tous azimuts du gouvernement et du patronat contre le salariat, une riposte interprofessionnelle d'ampleur s'impose.

Le département de Loire-Atlantique est particulièrement impacté par la multiplication des plans de licenciement qui touchent toute la France, menaçant au bas mot 300 000 emplois. Cela est d'autant plus intolérable que ces mêmes entreprises bénéficient de millions d'euros d'argent public et engendrent des profits records, tandis que les salaires n'ont pas été augmentés à hauteur de l'inflation. Dans le même temps, la direction d'EDF, avec l'aval du gouvernement, a annoncé la fermeture définitive de la centrale de Cordemais, menaçant à son tour plus de 1 000 emplois directs et indirects. Dans un contexte de marche à la guerre généralisée, les 413 milliards d'euros de budget militaire (loi de programmation 2024-2030) se traduisent par une remise en cause sans précédent des statuts de la Fonction publique (3 jours de carence, baisse de 10% de l'indemnisation des congés maladie...) et le démantèlement des services publics eux-mêmes, en particulier l'Hôpital, pourtant à l'os. Le projet de budget austéritaire – 100 millions d'euros de coupes budgétaires contre la Culture et les associations, contre le Planning familial et les Missions locales, contre les fonctionnaires (100 postes supprimés) – établi avec zèle par la

présidente de Région des Pays-de-la-Loire, Christelle Morañas, en est également une expression concrète. Alors que le gouvernement Macron-Barnier veut imposer par un nouveau 49-3 un budget d'une brutalité inouïe (60 milliards de coupes), dont tous les travailleurs – du privé comme du public – seront les premières victimes, une riposte interprofessionnelle d'ampleur s'impose. La censure du gouvernement, si elle est effective, doit aboutir à une politique qui réponde enfin aux intérêts des travailleurs ! Le 5 décembre prochain, une journée de grève a été appelée dans la Fonction publique, à France Travail et dans l'Énergie, rejointe par les travailleurs de la culture. D'autres secteurs suivront dès le 10 décembre, notamment les ports et docks, les cheminots mobilisés contre la privatisation du Fret SNCF, en grève illimitée à compter du 11 décembre au soir. La multiplication des grèves les 10, 11 et 12 décembre, et peut-être avant, est d'ores et déjà posée, avec des perspectives de reconduction. Comme nombre de salariés, nos Unions départementales sont conscientes qu'une seule journée d'action, même massive, ne suffira pas à faire reculer le gouvernement, qui ne tient pourtant qu'à un fil. De la même manière, la succession

des journées de grève, secteur par secteur, ne peut être qu'une première étape vers un mouvement plus durable pour être à la hauteur de la gravité de la situation. Nous appelons l'ensemble des salariés à se réunir sur tous les lieux de travail, dans l'unité syndicale partout où c'est possible, pour établir leurs revendications, préparer la grève et sa reconduction. C'est tous ensemble, en même temps, qu'il faut se mobiliser, par la grève et les blocages de l'économie, pour gagner :

- ▶ Abrogation de la réforme des retraites ;
- ▶ Défense des emplois, abandon des plans de licenciements (Auchan, EDF Cordemais, General Electric, Saunier Duval, etc.) ;
- ▶ Augmentation générale des salaires, traitements et pensions avec indexation sur l'inflation ;
- ▶ Abandon du projet de budget austéritaire Macron-Barnier et de celui de Morañas, ainsi que de toutes les mesures gouvernementales contre les agents et les services publics...

SOUTIEN À TOUS LES SECTEURS EN GRÈVE, NOTAMMENT LES 5, 10, 11, 12 DÉCEMBRE ET APRÈS, ET CONVERGEONS LE 12 DÉCEMBRE À 10H30 DEVANT LA PRÉFECTURE DE NANTES

■ **Non au plan d'austérité
Macron/Barnier !
Non aux mesures
Kasbarian !**

L'Actualité syndicale

■ **Les 10, 11 et 12 décembre,
Tous ensemble, Public-Privé, en grève pour gagner !**

M. Kasbarian, actuel ministre de la Fonction publique, s'est illustré dans sa fonction précédente de ministre du Logement par une loi portant son nom, une loi qui durcit les peines contre les squatters et accélère les procédures en cas de loyers impayés. Lors de la promulgation de cette loi, en juillet 2023, le Secours catholique avait déclaré : « *appliquer ce texte à la lettre pourrait doubler le nombre de personnes sans domicile* ».

M. Kasbarian est un homme politique à qui on ne peut dénier une certaine constance : ministre du Logement, il s'en prend aux locataires, ministre de la Fonction publique, il s'en prend aux fonctionnaires. En cas d'arrêt maladie, le délai de carence serait porté de un à trois jours (sans traitement donc), et le traitement des agents serait amputé de 10 % les jours suivants. S'y ajouteraient une nouvelle journée de solidarité et la suppression de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), indemnité créée pour «accompagner» les conséquences du gel du point d'indice.

On comprendra assez facilement la conception de la Fonction publique de M. Kasbarian quand on lit le message de félicitations qu'il a envoyé à Elon Musk, nommé par Trump pour « démanteler la bureaucratie ».

Il est clair que Kasbarian est un adepte d'un système de santé à l'américaine, qu'il préfère de loin la carte bleue à la carte Vitale.

Mais les personnels de santé ne sont pas prêts à se laisser faire. Au CHU de Nantes, le syndicat FO a invité tous les hospitaliers (médecins, paramédicaux, soignants, administratifs, techniques, logistiques...), les autres organisations syndicales, à des réunions d'informations sur les trois principaux sites du CHU afin d'organiser la résistance et de mettre en échec les plans gouvernementaux.

C'est ainsi que pendant trois jours, avec le syndicat FO, plus de 400 hospitaliers ont exprimé leur colère et discuté des moyens d'action pour gagner. L'UD FO 44 est venue avec des camarades de l'interpro sur plusieurs de ces réunions discuter avec les hospitaliers afin de construire le rapport de force nécessaire. Beaucoup ont exprimé leur doute sur l'efficacité des journées d'action à répétition, comme le long combat contre la réforme des retraites l'a montré.

Le syndicat FO du CHU s'est félicité de l'appel à la grève les 10, 11 et 12 décembre lancé par l'UIAFP FO (Union interfédérale des agents de la Fonction publique FO) qui rejoint les cheminots qui ont décidé la grève à compter du 11 décembre. Les hospitaliers de Nantes appellent tous leurs collègues à se réunir en assemblée générale dans l'unité la plus large pour discuter de la grève reconductible, la grève pour gagner, la grève pour la satisfaction des revendications. ■



■ Fonction publique : Arrêts de travail en 2025 Non aux baisses de salaire !

Dans le cadre du budget 2025 et des 60 milliards d'économies à réaliser sur le dos des travailleurs, du privé comme du public, le ministre Kasbarian prévoit :
 ▶ d'allonger de 1 à 3 jours le délai de carence pour les agents publics (fonctionnaires et contractuels),
 ▶ de réduire de 100 à 90 % du traitement indiciaire le montant de l'indemnisation perçue les 3 premiers mois de maladie ordinaire.

FO revendique l'abrogation du jour de carence et le retrait des mesures Kasbarian.

Vous trouverez ci-dessous les situations de plusieurs collègues des trois versants de la Fonction publique.

Ces exemples* ont été calculés à partir du seul traitement indiciaire. Ils ne prennent donc pas en compte les éventuelles primes et indemnités qui complètent la rémunération des agents publics. Cela signifie donc que les pertes salariales seraient encore plus importantes que ce que nous indiquons ici.

*Ces exemples sont notamment issus de documents de la FNEC FP FO

1. Benjamin est professeur des écoles au 9^{ème} échelon classe normale et perçoit un traitement brut de 2 929,00 €. Il est en congé de maladie ordinaire (CMO) du lundi au vendredi soir.

| SYSTÈME ACTUEL |
|--|
| Actuellement, avec un jour de carence, il perçoit 97,63 € en moins. |
| SYSTÈME KASBARIAN |
| Les mesures Kasbarian prévoient de retirer 3 jours de carence (soit 292,89 €) et d'indemniser le 4 ^{ème} et le 5 ^{ème} jour à hauteur de 90 %. Ainsi, Benjamin perdrait au total 312,42 € brut ! S'il est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et il serait rémunéré du 4 ^{ème} au 15 ^{ème} jour à hauteur de 90 %. Ainsi, il perdrait au total 410,06 € brut ! |

2. Pierre est gestionnaire de marché public, rédacteur territorial à l'échelon 9. Il touche un traitement brut de 2 146,33 €. Il est en CMO du lundi au vendredi soir.

| SYSTÈME ACTUEL |
|---|
| Actuellement, avec un jour de carence, il perçoit 71,54 € en moins. |
| SYSTÈME KASBARIAN |
| Les mesures Kasbarian prévoient de retirer 3 jours de carence (soit 214,63 €) et d'indemniser le 4 ^{ème} et le 5 ^{ème} jour à hauteur de 90 %. Ainsi, il perdrait au total 228,94 € brut ! Si Pierre est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et il serait rémunéré du 4 ^{ème} au 15 ^{ème} jour à hauteur de 90 %. Ainsi, il perdrait au total 300,48 € brut ! |

3. Lisa est AESH à 62 % à l'échelon 4 et perçoit un traitement brut de 1 175,04 €. Elle est en CMO du lundi au vendredi soir.

| SYSTÈME ACTUEL |
|--|
| Actuellement, avec un jour de carence, elle perçoit 39,16 € en moins. |
| SYSTÈME KASBARIAN |
| Les mesures Kasbarian prévoient de retirer 3 jours de carence (soit 117,50 €) et d'indemniser le 4 ^{ème} et le 5 ^{ème} jour à hauteur de 90 %. Ainsi, elle perdrait au total 125,33 € brut ! Si Lisa est en CMO pendant 15 jours, avec les mesures Kasbarian, les 3 jours de carence lui seraient retirés et elle serait rémunérée du 4 ^{ème} au 15 ^{ème} jour à hauteur de 90 %. Ainsi, elle perdrait au total 164,50 € brut ! |

4. Laurence est aide-soignante de classe normale en Ehpad, au 4^{ème} échelon. Elle reçoit un traitement brut de 1 910,04 €. Elle s'est fracturée la cheville et se retrouve un mois en arrêt de travail.

| SYSTÈME ACTUEL |
|--|
| Actuellement, avec un jour de carence, elle perd 63,66 €. |
| SYSTÈME KASBARIAN |
| Les mesures Kasbarian prévoient de retirer 3 jours de carence (soit 191,00 €) et d'indemniser les 27 jours restants à hauteur de 90 % (soit 171,90 €). Ainsi, Laurence perdrait au total 362,90 € brut ! |

■ Région Pays de la Loire : Non à l'austérité budgétaire !

En réponse aux coupes budgétaires de 60 milliards d'euros annoncées dans le projet de loi de finances pour 2025, la présidente de la Région des Pays de la Loire, Christelle Morançais, a décidé de faire du zèle en supprimant 100 millions d'euros dans les dépenses de fonctionnement (1,2 milliard d'euros en 2024) au lieu des 40 millions – déjà inacceptables – demandés par l'État.

Vice-Président en charge des finances et du personnel et des représentants de l'Administration.

Refusant ces mesures austéritaires, le syndicat FO des personnels de la Région Pays de la Loire s'est alors organisé en intersyndicale afin de porter les revendications des personnels.

Sont exigés notamment :

- ▶ le maintien de tous les emplois de fonctionnaires et de contractuels,
- ▶ le remplacement des agents absents ou en cas de départ,
- ▶ la non-externalisation des missions (plus particulièrement en lycée),
- ▶ la création de postes d'agents régionaux dans les futurs lycées,
- ▶ le maintien du budget du Comité des Œuvres Sociales et des prestations sociales gérées par la Direction des Ressources Humaines, avec une actualisation des tranches.

De la même manière, la commission 7 qui regroupe « Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité femme-homme » serait rudement attaquée (voir ci-contre le pictogramme de quelques-unes des répercussions en Loire-

Atlantique). Les subventions du Planning Familial disparaîtraient tout simplement.

Selon le syndicat des musiciens et du monde de la musique FO (SN3M FO), « les coupes pourraient être telles que certaines structures seraient en péril dès 2025 » (voir encadré sur l'ONPL). Dans ce contexte de restrictions budgétaires tous azimuts, les annonces de Christelle Morançais ont provoqué une vive indignation et une telle colère que près de 4000 personnes se sont rassemblées devant l'Hôtel de Région lundi 25 novembre pour manifester le rejet de ces mesures brutales.

Rien n'est joué. Le 2 décembre, un énième 49-3 du gouvernement est tombé sur le projet de loi de finances. Motion de censure le 4. Et la question d'effectuer plusieurs jours de grève consécutifs, les 10, 11 et 12 décembre, dans un cadre interprofessionnel pour rompre avec les journées d'action et gagner sur les revendications, tous ensemble, est sérieusement posée*.

*voir page 2, édito et appel intersyndical.

Le cas de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL)

La suppression de près de 700 000 euros de subventions régionales encouragerait les Conseils départementaux de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire à lui retirer à leur tour un million. Le déficit structurel lié en grande partie à l'inflation et la

diminution drastique du fonds de crédit conduiraient à ne plus pouvoir rémunérer les personnels en poste et ne plus être en capacité d'embaucher les intermittents qui représentent actuellement environ un million d'euros de contrat.

4000 personnes se sont rassemblées devant l'Hôtel de Région lundi 25 novembre



LES FOLLES COUPES DE MORANÇAÏS



Elle a ensuite informé une partie des personnels de sa volonté de supprimer 100 emplois dans les services de la Région qui est la moins bien dotée en France en nombre d'agents publics par habitant.

Cette décision a été confirmée dans la foulée par une publication sur un réseau social puis les organisations syndicales ont été seulement conviées à une réunion le 21 novembre avec le

La présidente de la région Pays de la Loire veut imposer 100 millions d'euros de coupes budgétaires en 2025



■ Centre Hospitalier de Saint-Nazaire Stop à l'austérité ! Les services de psychiatrie adulte en grève pour obtenir plus de moyens



Le 25 novembre dernier, plus de 30 % des personnels de l'ensemble des services de psychiatrie adulte du centre hospitalier de Saint-Nazaire ont répondu à l'appel à la grève de FO afin d'obtenir des bras, des lits, des médecins

pour la psychiatrie, avec une forte présence sur le piquet de grève. La grève est reconduite, y compris dans le cadre des 10, 11 et 12 décembre prochains.

■ FO Action sociale Pour une grève massive reconductible à partir du 10 décembre

Le syndicat départemental de l'Action sociale FO 44 dit stop à la destruction sociale.

Il revendique notamment :

- ▶ Le paiement immédiat des 183 € du Ségur pour TOUS les salariés exclus.

- ▶ Un NON catégorique aux licenciements et fermetures dans nos secteurs.
- ▶ L'abrogation de la réforme des retraites.
- ▶ Une augmentation générale des salaires pour vivre dignement de notre travail.

■ Arcelor Mittal Grève pour le maintien des emplois et des sites



Les camarades Guillaume Pirès et Laurent Boutin, de la section FO ArcelorMittal Basse-Indre, présents à Reims aux côtés de l'équipe FO sur place et des salariés du site pour préserver

les emplois et les activités industrielles d'Arcelor Mittal à Reims et Denain. La grève sera notamment reconduite le 11 décembre prochain.

● Extrait du tract intersyndical FO, CGT, CFDT et CFE-CGC

Dans le cadre du PSE, des négociations vont s'ouvrir les 4, 11 et 18 (à confirmer) décembre 2024.

Les organisations syndicales réaffirment que d'autres choix sont possibles afin de préserver les emplois et de maintenir les activités industrielles de Reims et de Denain.

Les autres sites d'AMCS ne sont pas à l'abri de futures annonces, nous devons être tous solidaires dans cette période.

Nous continuons à dénoncer la stratégie du groupe et d'AMCS auprès de nos directions et des pouvoirs publics. La santé financière du groupe est très saine avec des profits engrangés depuis plusieurs années et des aides publiques.

L'intersyndicale appelle tous les salariés d'AMCS à maintenir le rapport de force et à organiser des actions fortes par la grève et le blocage dans tous les sites d'AMCS les 4, 11 et 18 décembre afin de maintenir un rapport de force sur la Direction.

■ Abandon du plan social à Saunier Duval ECCI : « ni départs contraints, ni licenciements ! »

Après le premier coup de semonce de la grève de vingt-quatre heures du 14 octobre dernier, les quatre jours de grève consécutifs pour l'annulation du plan social (ni départs contraints, ni licenciements), du 28 au 31 octobre, ont marqué les esprits. Cela étant, la direction de Saunier Duval ECCI (Nantes La Haluchère) a décidé d'avancer au pas de charge pour supprimer 225 postes, dont un tiers en production.

La grève a certes permis d'arracher une augmentation du montant des indemnités supra-légales de licenciement, mais le compte n'y est pas. FO considère que ce « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE) est nul et non avenue,

tant économiquement que socialement, et en demande donc l'abandon. Une délégation du syndicat a d'ailleurs présenté ses arguments au ministère de l'Industrie, à Bercy, à l'occasion d'une audience obtenue par la Confédération le 18 novembre dernier.

En tout état de cause, la section FO de Saunier Duval ECCI, avec son syndicat des Métaux et son Union départementale, avec le soutien de la Confédération et de la fédération des Métaux, appelle les salariés à maintenir la pression. C'est en maintenant cette ligne combative, malgré le contexte difficile, que FO se renforce dans l'entreprise. ■



Caisse de grève

www.helloasso.com/associations/union-departementale-des-syndicats-cgt-fo-de-loire-atlantique



● POSITION ET ANALYSE DE FO

1 Remise en cause du motif d'ordre économique du PSE

Après avoir annoncé en mai la suppression de 50 postes, essentiellement hors production, la direction a subitement annoncé début juillet la suppression de 250 postes (ramenés depuis à 225), dont un tiers en production. Pourtant, au mois d'avril 2024, les anciens ministres Roland Lescure et Bruno Le Maire annonçaient la perspective de création de 45 000 emplois dans la production de pompes à chaleur, en application de la promesse fin 2023 d'Emmanuel Macron d'un million de Pompes à chaleur (PAC) produites en France. Il s'avère par ailleurs, à la lecture des données économiques que les organisations syndicales auront fini par obtenir suite à une injonction de la Drees, que la trésorerie de l'entreprise est bonne.

Les résultats du groupe sont bons, ainsi que ceux de l'entreprise, pourtant plombés par les transferts que FO dénonce en comité de groupe depuis plusieurs années.

À l'argument selon lequel l'entreprise est endettée, FO rappelle que les actionnaires du groupe ont vampirisé les résultats des années 2019 à 2023 en augmentant leurs dividendes, au détriment de l'autofinancement de l'entreprise.

Alors que la direction de l'entreprise prévoit elle-même une croissance de l'activité dès 2025, FO alerte sur le fait qu'il est intolérable, en pleine organisation d'un plan de licenciements, de redémarrer les lignes de production en 3x8 (pour les chaudières), en 2x8 (pour les PAC) et de faire appel au volontariat le samedi. FO n'accepte pas non plus des licenciements alors que l'entreprise a touché plus de 17 millions d'euros d'aides publiques depuis 2015. ■

2 Ni départs contraints, ni licenciements

Selon FO, il est tout à fait possible d'éviter un PSE. Cela est d'autant plus nécessaire au regard du contexte cataclysmique pour l'emploi industriel, en particulier dans le 44. Il suffit que la direction – qui a donc touché beaucoup d'argent public – prenne le temps, y mette les moyens et la qualité.

La direction de l'entreprise prévoit plus d'une centaine de départs contraints, alors qu'en nous appuyant sur les mesures d'âge – la pyramide des âges le permet – ainsi que sur les accords congés sabbatiques et départs anticipés signés en 2024, un plan composé uniquement de départs volontaires est tout à fait possible.

De plus, il s'avère que nombre de propositions effectuées dans le cadre de ce PSE sont inacceptables,

notamment les critères d'ordre dans lesquels les éléments professionnels sont surdimensionnés par rapport aux critères sociaux. Autrement dit, le patron choisira qui il veut garder ou licencier.

Enfin, outre le fait que l'Inspection du travail a enjoint la direction

de communiquer les documents permettant d'analyser la situation financière et économique de l'entreprise – ce qui relève de l'intrave – FO est très attentive aux intimidations et pressions qui peuvent être exercées sur les salariés. ■



Une délégation FO, composée de Patricia Drevon pour la Confédération, Géraldine Nivon pour la Fédération des Métaux, Bruno Hattou pour le syndicat des Métaux de Nantes et région, Angélique Rondeau et Gwenaëlle Ménager pour la section de Saunier Duval ECCI, ainsi que d'Adrien Leclerc pour l'Union départementale, a été reçue le 18 novembre dernier au ministère de l'Industrie, à Paris Bercy, par Monsieur Philippe Lagrange, adjoint à la Déléguée interministérielle des restructurations d'entreprise.

■ Le syndicat FO TPN by INV⁽¹⁾ et les VTC⁽²⁾ mobilisés les 12 et 13 novembre derniers contre les abus des plateformes Uber et Bolt



Photo Nathalie Bourreau - P-O

Les chauffeurs VTC de Nantes ont participé à un appel national organisé par le syndicat FO-INV les 12 et 13 novembre derniers pour protester contre les pratiques abusives des plateformes Uber et Bolt.

Environ 70 conducteurs ont manifesté devant l'aéroport Nantes Atlantique avant de mener une opération escargot sur le périphérique nantais et de faire une halte devant la préfecture, où ils ont obtenu une audience.

Le syndicat FO dénonce les modifications de leurs rétributions par Uber et Bolt, qui pourraient prélever jusqu'à 45 % des courses. Les chauffeurs, en tant qu'indépendants, se sentent contraints de « mendier » leurs droits auprès de l'ARPE⁽³⁾, qu'ils jugent impuissante face à la situation.

Pour rappel, le syndicat FO-VTC est devenu représentant majoritaire des chauffeurs VTC avec 56,31% des suffrages lors des dernières élections professionnelles. ■

⁽¹⁾ Travailleurs des plateformes numériques

⁽²⁾ Véhicule de Tourisme avec Chauffeurs

⁽³⁾ ARPE : Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi

Communiqué de l'Union départementale FO 44 du 27/11/2024

SAUNIER DUVAL ECCI

Plus de 17 millions d'euros d'aides publiques depuis 2024
225 suppressions de postes en 2024. INACCEPTABLE !!

Depuis 2015, l'entreprise Saunier Duval ECCI (Nantes La Haluchère), qui appartient au groupe allemand Vaillant, a touché plus de 17 millions d'euros d'aides publiques sous toutes les formes* :

► Entre 2022 et 2023, année qui précède l'annonce du PSE, le montant total de ces aides publiques a augmenté de 68 %.

► Entre 2022 et 2023, le montant du Crédit d'impôt Recherche a augmenté de 43 %. Celui-ci a même explosé de 156% depuis 2015 !

Il est intolérable que l'utilisation de l'argent public, dilapidé pour le compte d'une minorité, aboutisse à des licenciements de salariés.

Il est donc évident que Force Ouvrière n'aidera pas la direction de Saunier Duval ECCI à procéder à des licenciements, a fortiori avec le

montant dérisoire de 6 000 euros pour solde de tout compte. Force Ouvrière réaffirme qu'il est tout à fait possible d'éviter un PSE et tout départ contraint.

Pour ce faire, le syndicat appelle les salariés à rester mobilisés et à n'exclure aucune initiative pour continuer à faire entendre ses légitimes revendications : abandon du PSE, ni départs contraints, ni licenciements !

* Allègements fiscaux (impôts de production), remboursements d'activité partielle, Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE - dispositif F. Hollande), exonérations pérennes de cotisations (dispositif E. Macron), Crédit d'impôt Recherche... Le montant total de ces aides publiques est d'ailleurs supérieur au montant alloué au PSE.

■ Intégration du service médical au sein des caisses primaires :

Une attaque sans précédent contre la Sécurité sociale

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a annoncé le 18 septembre 2024 son intention de fusionner à compter du 1^{er} avril 2025 au sein des Caisses Primaires les services médicaux, jusque-là indépendants.

Quelles sont les prérogatives des services médicaux ?

Ce sont eux qui donnent des avis concernant les indemnités journalières, les maladies professionnelles, les accidents du travail, les affections de longue durée prises en charge à 100 %, les invalidités, les retraites pour inaptitude.

Les médecins conseils donnent leur avis en ne tenant compte que de

l'état de santé du patient en relation avec son médecin traitant.

Aujourd'hui, le service médical est dirigé régionalement par des médecins qui sont indépendants des organismes payeurs que sont les CPAM.

Vouloir fusionner les services médicaux au sein des Caisses primaires, c'est mettre les médecins sous l'autorité des directeurs des CPAM qui appliquent les directives du Ministère de la Santé au travers des Conventions d'objectifs et de moyens et des contrats pluriannuels de gestion.

De plus, ce projet met en péril le secret médical puisque la maladie serait connue des agents administratifs de la CPAM, ce qui est incompatible avec les exigences

de confidentialité et de respect des données médicales.

Comme par hasard, au moment où le gouvernement s'en prend au travers du Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2025 aux indemnités journalières, aux ALD, aux frais de santé en général, il remet en cause l'indépendance des médecins conseils !

Une première grève a eu lieu le 3 octobre dernier suivie à plus de 65 % en particulier par les médecins.

Mais comme le dit la motion adoptée par le Conseil National de la Fédération des employés et cadres Force Ouvrière : « *Tous les assurés sont concernés, « Retrait de ce plan et maintien du service médical et de son indépendance ».* »

■ Arrêt des exonérations de cotisations sociales

Il n'est pas rare d'entendre de soi-disant « experts » clamer que la fraude des assurés coûterait des milliards et des milliards sans d'ailleurs citer leurs sources, ce qu'ils seraient bien incapables de faire.

Qu'en est-il en réalité ?

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale vient de publier le 24 septembre dernier un nouveau rapport : « *Lutte contre la fraude sociale : état des lieux et enjeux* ». Les chiffres du Haut conseil parlent d'eux-mêmes :

▶ La fraude sociale = 13 milliards par an dont la majeure partie est imputable aux entreprises : 7,2 milliards (travail dissimulé, salariés non déclarés, etc.).

▶ Fraude des assurés sociaux : 4,4 milliards.

▶ Le reste est imputable aux professionnels de santé. Comme

le dit le communiqué de la Confédération Force Ouvrière, « *Si FO demeure bien entendu opposée à toutes forme de fraudes, elles ne doivent pas servir de prétexte pour remettre en question les droits des plus vulnérables* ».

Comment se fait-il que ceux qui accusent les assurés sociaux, ne parlent jamais ni de la fraude fiscale (100 milliards d'euros excusés du peu), ni des exonérations de cotisations : 73,6 milliards d'euros en 2023 dont bénéficient ceux qui jettent à la rue leurs salariés : les Michelin, General Electric, Saunier Duval et consorts.

Mettons un terme à la confiscation des recettes de la Sécurité sociale. Exigeons l'arrêt des exonérations de cotisations !

Claire Compain

Coup de gueule !

Par Claire Compain

Où conduisent les COG* et autres CPG* dans les organismes de Sécurité sociale ?

Un exemple à la CARSAT Pays de Loire. Depuis 1996, les caisses sont soumise et tenues de respecter les objectifs définis par les COG (*Convention d'Objectifs et de Gestion signés entre le gouvernement et chaque caisse nationale de Sécurité sociale - vieillesse, maladie, allocations familiale, recouvrement-) et les CPG (*Contrat Pluriannuel de Gestion signé entre l'organisme local et sa caisse nationale).

Ces COG et CPG ont été institués par les ordonnances Juppé de 1996 comme corollaires des lois de financement de la Sécurité sociale, en contradiction totale avec les ordonnances de 1945. En effet l'article 1^{er} de l'ordonnance

du 4 octobre 1945 précise le but de l'institution Sécurité sociale: elle est « destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature ».

Les moyens sont définis en fonction des besoins de la population et non en fonction de considérations économiques et financières.

Les CPG définissent un certain nombre d'indicateurs qu'il est demandé de respecter et dont dépendent pour partie, primes et moyens alloués aux organismes.

Précisons que les effectifs des CARSAT n'ont cessé d'être à la baisse depuis la mise en place des COG alors que les contre réformes successives engendrent nécessairement une surcharge de travail. Le CPG 2023-2027 prévoit encore une baisse de 5,3 % sur les 5 ans, ce qui équivaut à plus de 30

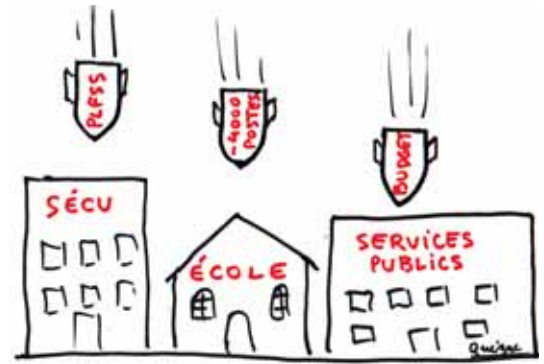
emplois supprimés.

Ainsi, un des indicateurs est que 58% des demandes d'Allocations aux personnes âgées (ASPAs*) soient liquidées en moins de 90 jours. La CARSAT ne l'avait pas atteint.

Qu'a fait la direction ? Et bien elle a demandé aux personnels de mettre de côté, de cacher les demandes arrivées depuis plus de 90 jours ! Les employés étaient révoltés et l'ont fait savoir. Quelle honte ! Précisons que l'ASPA est une prestation pour les personnes les plus précaires, soumise à condition de ressources et récupérable sur succession.

Voilà où mènent les COG et autres CPG... À ne pas payer les assurés !

*ASPA : Minimum vieillesse non contributif (ancien FNS)



■ FO Retraités

Manifestation pour la revalorisation des pensions

300 retraités à Nantes



Le gouvernement a décidé de ne pas revaloriser à hauteur de l'inflation les retraites de base comme le code de la Sécurité sociale l'y oblige. Ce sera 0,8 % au 1^{er} janvier 2025, et une autre revalorisation au 1^{er} juillet 2025, seulement pour les retraités ne dépassant pas le SMIC net (retraite de base + complémentaire).

Cette mesure va une nouvelle fois aggraver le pouvoir d'achat des retraités. C'est pourquoi ils ont manifesté ce 3 décembre à Nantes et à Saint-Nazaire, à l'appel de leurs

organisations syndicales FO, CGT, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FCR et LSR sur les mots d'ordre suivants :

▶ **Indexation à minima sur l'inflation au 1^{er} janvier 2025,**

▶ **Rattrapage des pertes subies depuis 2017 (soit 10 %),**

▶ **Pas de pension en dessous du SMIC,**

▶ **Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.** ■

300 retraités à Saint-Nazaire



« Enfants de Palestine, c'est l'humanité qu'on assassine. »

● Intervention de l'Union départementale FO 44 le 30 novembre 2024

« En tant qu'organisation syndicale, aspirant à l'unité des travailleurs pour en finir avec l'exploitation capitaliste, nous pleurons toutes les victimes de crimes de guerre.

Mais si une vie vaut bien une vie, si nous refusons le « deux poids, deux mesures », il nous revient de mettre des mots particuliers sur la barbarie qui s'abat sur le peuple palestinien depuis 1947/1948... et plus encore ces 14 mois de bombardements israéliens et de déplacements forcés.

Il nous revient de dénoncer les objectifs génocidaires du gouvernement Netanyahu, qui vise à anéantir les Palestiniens de Gaza, de Cisjordanie ou du Liban.

Comme il nous revient de dénoncer la complicité d'Emmanuel Macron et de son gouvernement.

Lorsque ce dernier invente une « immunité » sur mesure pour Netanyahu face au mandat d'arrêt de la CPI (Cour Pénale Internationale), nous ne sommes pas surpris.

Car cette complicité, c'est la complicité du colon, celui qui a massacré hier en masse au nom de son « empire » et qui réprime aujourd'hui à Mayotte, en Kanaky-Nouvelle Calédonie, en Martinique; celui qui insulte le peuple haïtien.

« Le capitalisme porte en lui la guerre, comme la nuée porte l'orage », disait



Jaurès en son temps.

Notre solidarité au peuple palestinien, c'est bien sûr l'expression de notre internationalisme qui nous constitue comme mouvement syndical. Mais nous alertons également les travailleurs français : le génocide en Palestine s'inscrit dans une marche à la guerre généralisée qui n'épargnera que ceux qui en tirent des profits.

Déjà, en France :

▶ Les 425 milliards d'euros de budget militaire, dont le SNU que nous refusons, c'est le démantèlement de la Fonction publique et des services publics, en particulier l'Hôpital (là-bas bombardé systématiquement, ici

démantelé) où l'on meurt aujourd'hui aux urgences, sur un brancard dans un couloir, après avoir attendu 120 heures...

▶ C'est le budget austéritaire de Christelle Moranaïs, présidente de la Région, contre la Culture, le Planning familial, les Missions locales, contre les postes de fonctionnaires...

▶ C'est la multiplication des plans de licenciement dans l'industrie... dont seule celle tournée vers l'armement aujourd'hui se « porte bien ».

▶ Ce sont les libertés démocratiques menacées, des manipulations médiatiques, à la répression et aux intimidations qui s'abattent sur les voix - militants politiques, associatifs, syndicalistes, lycéens et étudiants - qui s'élèvent pour revendiquer le cessez-le-feu, la paix et dénoncer le génocide en cours à Gaza...

La question de la grève, du TOUS ENSEMBLE, qui se pose dès aujourd'hui face aux attaques tous azimuts du gouvernement Macron-Barnier, se pose également pour mettre un coup d'arrêt au militarisme. Plus que jamais, nous le disons :

Cessez-le-feu immédiat et permanent !
Arrêt du génocide et de la colonisation !
Arrêt des livraisons d'armes ! »

« Vive Microsoft, vive la République et vive la France ! » C'est le cri du cœur poussé par Macron le 13 mai dernier au siège de Microsoft France, saluant ainsi l'annonce par la multinationale américaine de 4 milliards d'euros d'investissement dans des centres de données.

En France, dans les années 1970, le total des emplois industriels s'élevait à environ 5,5 millions, il est aujourd'hui proche de 3,3 millions. C'est dans un objectif de réindustrialisation, axe majeur de sa politique selon Macron, qu'ont été créés, en 2018, les sommets « Choose France » (Choisissez la France) réunissant une fois par an le gratin du business mondial au château de Versailles. Là, sous les ors de la demeure du Roi-Soleil, Macron et sa cour s'efforcent de vanter l'attractivité de notre beau pays afin de convaincre les grandes entreprises d'y investir. La 7^{ème} édition du sommet « Choose France » s'est tenue au mois de mai dernier. Le Président y a annoncé un record de 15 milliards d'euros d'investissements étrangers (dont les 4 milliards de Microsoft) qui, selon lui, vont bénéficier à l'emploi et à la réindustrialisation du pays. Tout démontre aujourd'hui que

les annonces de Macron ⁽¹⁾ sont une nouvelle illustration de la fameuse phrase (attribuée parfois à Chirac, parfois à Pasqua) « Les promesses n'engagent que ceux qui y croient ». Depuis le premier sommet « Choose France » tenu en 2018, l'indice de la production industrielle a chuté de 5 %. En 10 ans la part des emplois industriels dans l'économie a reculé de 9 %. Six mois après le sommet de Versailles, la réalité des chiffres vient démonter l'opération de communication présidentielle. Alors que l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) prévoit 150 000 destructions d'emplois pour l'an prochain⁽²⁾, dans *La Tribune Dimanche* datée du 10 novembre, la directrice du groupe Alpha (Conseil aux entreprises) fait cette déclaration sans ambiguïté : « Jamais je n'ai vu autant de plans de cette ampleur dans tous les territoires et secteurs depuis plus de 15 ans ». La veille sur *France Inter*, le ministre de l'Industrie Marc Ferracci déclare : « des annonces de fermetures de sites, il y en aura probablement dans les semaines et les mois qui viennent...cela va se compter en milliers d'emplois ».

En France, 180 « plans sociaux » sont annoncés, et la liste s'allonge chaque jour. En ce qui concerne la région, *Ouest-France* du 12 novembre, sous le

titre sans équivoque « Dans la filière auto, l'hécatombe sociale s'accélère », on peut lire « Les équipementiers redoutent une division par deux de leurs effectifs en 5 ans ».

| | |
|---------------|---------|
| Deutsche Bahn | -30.000 |
| ZF | -14.000 |
| Continental | -13.000 |
| Volkswagen | -10.040 |
| SAP | -6.300 |
| Audi | -4.500 |
| Bosch | -3.780 |
| Deutsche Bank | -3.500 |
| Tesla | -3.000 |
| Ford | -2.900 |
| | INSM |

L'article rappelle le « plan social » de l'usine Forvia, ex Faurécia de Bain-sur-Oust à côté de Redon, un équipementier qui doit supprimer 10 000 emplois en Europe sur 5 ans. Le jeudi 19 septembre, le groupe General Electric, qui fabrique des éoliennes et des turbines avait annoncé 360 suppressions d'emplois, 140 à Montoir et 220 à Saint-Herblain. Saunier Duval prévoit à Nantes la suppression de 225 emplois, un tiers des effectifs, alors même que Macron avait promis un million de pompes à chaleur. À Cholet, le 5 novembre, Michelin annonce la fermeture des sites de Cholet et de Vannes, soit la suppression de 1250 emplois. On connaît par ailleurs la décision d'EDF, avec l'aval du gouvernement, de fermer la centrale de Cordemais à l'horizon 2027...

À l'heure où le gouvernement tente de persuader chaque Français qu'il a sa part de responsabilité dans l'explosion de la dette publique, et qu'il est donc légitime qu'il fasse des efforts pour sa réduction, il est bon de rappeler les sommes faramineuses d'argent public touchées par les grands groupes qui licencient. Sur le site de *Marianne* en date du 10 novembre, on peut lire à propos de Michelin et d'Auchan qui licencient à eux deux 3 700 salariés : « Ces deux groupes français sont pourtant abreuvés d'argent public depuis des années », aides publiques dont on rappelle qu'elles ont pour objectif de les aider à préserver les emplois... C'est ainsi qu'à la requête du premier ministre, Michelin a reconnu avoir reçu de l'État 55 millions d'euros par le biais du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Le groupe a déclaré ne pas



toucher le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi, transformé en 2019 en baisse durable de cotisations sociales). Mais en 2019, au moment de la suppression de 639 emplois, *Libération* précisait que le groupe avait depuis 2013 empoché 65 millions d'euros à ce titre⁽³⁾. Toujours selon *Marianne*, « de son côté, Auchan a également répondu avoir touché l'argent du CICE, soit 83 millions d'euros par an entre 2013 et 2018, un total donc...de 498 millions d'argent public ! ». On sera rassuré sur le bon usage de cet argent public quand on sait qu'en 2023, Michelin a versé 964 millions de dividendes aux actionnaires. Quant à Auchan, le groupe jure, la main sur le cœur, qu'il n'a versé cette même année que 103 millions...

Le rapport du gestionnaire d'actifs Janus Henderson indique qu'en 2024, « la France affiche un montant inédit de dividendes reversées de 58,6 milliards de dollars (54,3 milliards d'euros), en hausse de 6,8 % au deuxième trimestre, ce qui la place une fois encore en tête des contributeurs européens ». Il cite les « dividendes exceptionnels d'Airbus », Airbus dont la branche Défense et Espace devrait supprimer 2 500 postes en 2026. Les milliards d'argent public distribués aux grandes entreprises

(sans oublier, depuis 2017, une moyenne de 60 milliards d'euros par an d'allègements de cotisations sociales et fiscales) ne servent qu'à financer leurs plans de licenciements et à gaver les actionnaires. La fameuse dette dont parle Barnier n'est que la conséquence de ce détournement d'argent public, elle n'est pas celle des travailleurs ! C'est ce qu'ont bien compris les salariés de Michelin qui ont hué Marc Ferracci, poussé piteusement vers la sortie. Face aux attaques répétées de ce gouvernement, comme le déclare le bureau de l'UD du 18 novembre, « plus que jamais, une riposte interprofessionnelle d'ampleur s'impose ».

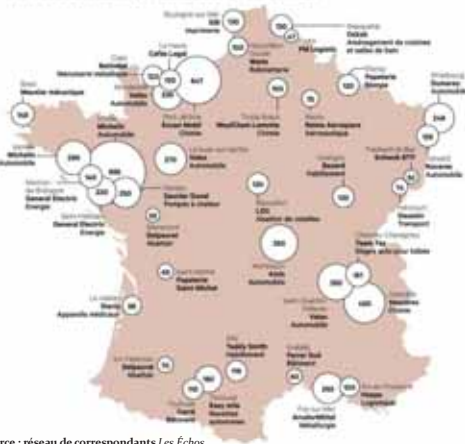
⁽¹⁾ Il faudrait plusieurs OS pour recenser les mensonges présidentiels. En février 2023 Macron justifiait la réforme des retraites en déclarant : « Cette réforme permet de créer plus de richesses pour financer l'école, la santé », deux secteurs aujourd'hui frappés de plein fouet par le plan d'austérité Barnier !

⁽²⁾ Selon le secrétaire général de la CPME, 250.000 emplois sont aujourd'hui menacés (déclaration du 27 novembre).

⁽³⁾ Maud Brégon, porte-parole du gouvernement, a tout de suite rassuré les dirigeants du groupe en déclarant qu'il n'était pas question d'exiger le remboursement de ces aides publiques.

Les principales usines en danger

Les emplois menacés par les fermetures et les redressements judiciaires depuis septembre



Source : réseau de correspondants Les Échos

La voix de son maître



« Dis-moi qui sont tes amis, je te dirai qui tu es » ! C'est la remarque que l'on serait tenté de se faire à la vue du tweet de félicitations adressé sur X par Guillaume Kasbarian à Elon Musk : « Bravo d'avoir accepté ce grand défi @elonmusk ! Je suis impatient de partager de meilleures

pratiques pour s'occuper de la bureaucratie excessive, diminuer la paperasserie et repenser les organisations publiques au bénéfice de l'efficacité des agents publics », s'est ainsi enflammé le ministre de la Fonction publique, dans la plus belle novlangue managériale, après que le multimilliardaire de 53 ans, à la tête d'une fortune de plus de 300 milliards de dollars, a été nommé par Donald Trump à la tête d'un ministère de « l'Efficacité gouvernementale ».

Une démonstration d'enthousiasme à l'égard du fondateur de Tesla et SpaceX, bien connu pour ses prises de position réactionnaires, dont on peut dire qu'elle a quelque peu gêné au entournures les parangons de vertu de la macronie. Au point que la porte-parole du gouvernement, Maud Bregeon, a cru bon de nous mettre en garde contre toute forme de « surinterprétation », assurant « qu'il n'y a rien à voir entre le gouvernement Trump et le gouvernement de Michel Barnier, ni sur le plan des valeurs, ni sur celui des projets politiques⁽¹⁾ ».

De notre côté, il nous aura plutôt semblé qu'entre les deux, il n'y avait guère que l'épaisseur d'un papier à cigarettes tant les discours de haine et de division sont devenus l'assurance-vie du gouvernement Macron-Barnier face au rejet massif que suscite sa politique. Ce qu'il y a d'encore plus certain, c'est que le ministre Kasbarian et son modèle d'outre-Atlantique ont en commun un même projet de destruction des conquêtes de la classe ouvrière pour le compte du capital.

Tandis qu'Elon Musk, dont l'un des nombreux faits d'armes est d'avoir licencié 80 % des salariés de Twitter depuis son rachat en 2022, a promis de couper 2 000 milliards de dollars dans les dépenses fédérales américaines – soit un tiers du budget de l'État –, Guillaume Kasbarian, évoquant les services publics, n'a t-il pas, lui aussi, affiché sa volonté de « débureaucratiser à tous les étages⁽²⁾ » ?

Un vocabulaire trivial dont on sait bien ce qu'il signifie : entre suppressions de postes

et économies à gogo en passant par le démantèlement du statut... Comble du cynisme, alors que depuis le début des années 2000 le pouvoir d'achat des fonctionnaires a décroché de 21 % – conséquence du gel du point d'indice –, celui qui dit les « admirer » entend en plus leur imposer trois jours de carence en cas d'arrêt maladie !

Mais à l'instar des travailleurs américains qui sont récemment parvenus à faire reculer le patronat par la grève, rien n'indique que la classe ouvrière française soit disposée à se faire tondre. Et pendant que les cheminots appellent à la grève illimitée à partir du 11 décembre, en réponse à la liquidation programmée de la SNCF, la question de la reconduction de la grève, notamment les 10, 11 et 12 décembre, se pose partout. Et si c'était le moment de les bloquer ?

⁽¹⁾ RTL, le 13 novembre 2024

⁽²⁾ Le Parisien, le 23 septembre 2024